



COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 JANVIER 2021**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	10		1	07/01/2021

Secrétaire de séance : Sarah BRUALLA-CROUZET

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2021

10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Campagne élagage

Le Département du Tarn a programmé le déploiement de la fibre sur tout le territoire. Pour cela, il a signé une délégation de service public avec l'opérateur SFR. L'installation sur notre commune est prévue au cours du 2^o semestre 2021. SFR-Tarn Fibre installe la fibre en s'appuyant sur le réseau téléphonique existant. La fibre sera posée 1 mètre au-dessus des fils téléphoniques. Pour installer cet équipement il faut que les fils téléphoniques ne soient pas encombrés par les branches des arbres. Il revient donc aux propriétaires privés d'élaguer les branches des arbres situées sur leur propriété et qui gêneraient le déploiement de la fibre. Certains propriétaires ont déjà procédé à l'élagage mais tout le monde n'a pas eu la possibilité de le faire. Aussi, afin d'apporter une aide technique, la commune a contacté deux entreprises d'élagage (Dessouch' Arbres à Lisle sur Tarn et la SARL PRADELLES à Lavaur) et a obtenu deux devis.

Les deux devis ne sont pas réellement comparables.

Le devis de Dessouch' Arbres est un devis au forfait journalier (1800€ TTC) mais le nombre de jours nécessaires pour l'intervention n'a pas été défini précisément, ce qui donne à ce devis beaucoup trop de zone d'incertitude.

Le devis de l'entreprise Pradelles est plus précis puisqu'il s'agit d'un devis où chaque segment (public ou privé) d'intervention a été défini, porté sur une carte et mesuré. Le prix au mètre linéaire est de 2,634€ TTC. La longueur totale d'intervention a été évaluée à 6,630km.

La qualité et la précision du travail déjà effectué pour réaliser le devis laisse présager du sérieux de l'entreprise Pradelles. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de confier les travaux à l'entreprise Pradelles.

Les propriétaires concernés devront donner leur accord écrit avant l'intervention de l'entreprise d'élagage. La commune paiera la totalité de la facture et elle demandera aux propriétaires privés le remboursement des frais d'élagage qui leur incombent.

3) Réflexions projets communaux
3.1 – Subventions

- ✓ Europe : via le LEADER pour des projets de restauration de petit patrimoine.
- ✓ Etat : 3 subventions.
 - DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) exceptionnelle pour la rénovation énergétique des bâtiments collectifs. Cela concerne l'isolation des murs, le changement des portes et fenêtres, les toitures et planchers des bâtiments ;

- DSIL normale qui concerne des projets bien particuliers comme la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements, ... ;
 - DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui sert à soutenir les projets contribuant notamment au développement durable, à encourager la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public, à favoriser le développement économique et touristique, ...
- ✓ Région : la Région soutien aussi les communes dans leurs projets d'investissement et notamment pour l'aménagement des espaces publics, la rénovation énergétique des bâtiments publics ou encore la création de logement locatif.
- ✓ Département : le Département intervient en aide aux communes pour le développement territorial, la culture et les loisirs, les équipements ruraux et l'environnement
- ✓ La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, à travers les fonds de concours, vient aider les communes sur leurs projets de cœur de village.

3.2 – Les projets

N°	Projets	Observation	Montant HT	Montant TTC	Subventions
1	Mur soutènement rue côte de la barrière	Effondrement dû à la pluie	û	10 239,30€	Subvention demandée au département. Attente de décision
2	Bâtiment à côté du lavoir	Toiture et partie de mur	1.830,00€	2.196,00€	Subvention leader
3	Ancienne mairie rénovation énergétique	Isolation toiture, plancher, murs pompe à chaleur, électricité, fenêtres et portes	44.440,47€	51.244,82€	Le coût de l'électricité à l'année est évalué à 500,00€ environ donc les économies réalisées ne sont pas suffisantes pour prétendre à une subvention
4	Ruelle parallèle à la rue des Trémières	Reprise en béton désactivé et reprise assainissement	25.000,00€	30.000,00€	Continuité de l'opération cœur de village permettant d'obtenir des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'agglomération
5	Impasse au bout de la rue de château	Création d'un escalier et végétalisation, reprise assainissement	26.000,00	31.200,00€	
6	Aire de repos	Le CAUE nous a présenté son projet de réaménagement qui est très intéressant, mais qui demande un temps de travail et de réflexion. L'année 2021 sera consacré au montage de ce dossier.			
7	Sentier pédagogique nature et patrimonial	Evaluation des coûts	3.000,00€	3.360,00€	A priori aucune mais à voir. Doit être réalisé d'ici 2022
8	Stationnement village	Marquage des places	800,00€	1000,00€	A priori aucune

Les projets 1, 2, 4, 5, 7 et 8 seront mis au budget 2021 sous conditions d'obtention de subvention
A noter, pour Mespel pas d'investissement particulier, pour les Abriols, attache sera prise auprès des habitants afin d'investir dans du mobilier urbain et/ou des panneaux routiers.

4) Questions diverses

- ✓ Cérémonie des vœux. Compte tenu du contexte actuel, la cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu dans son format habituel. Néanmoins le conseil municipal, désireux de maintenir le lien social qui nous fait tant défaut, a décidé de remettre à chaque foyer une petite attention. La distribution se fera par l' élu référent du secteur dans les jours qui viennent.
- ✓ Les personnes de +75 ans qui le souhaitent peuvent se faire vacciner contre la COVID19. Afin d'apporter une aide à nos administrés, les élus de secteur iront rencontrer les personnes concernées, les informer du dispositif et les aider éventuellement pour leur prise de rendez-vous.
- ✓ Bilan opération extinction lumineuse. L'évolution de la consommation électrique pour l'éclairage public sur 4 ans

Années	2017	2018	2019	2020
Consommation	19 743 kwh	20 086 kwh	13 730 kwh	7 212 kwh
Observations	Pas d'extinction	Pas d'extinction	Extinction de l'éclairage public sur une partie de l'année	Extinction de l'éclairage public sur toute l'année

- ✓ Lettre d'un administré demandant le renouvellement de la mise à disposition d'une partie du domaine public. Demande acceptée par l'ensemble des élus présents.
- ✓ Changement du boîtier du défibrillateur. La visite de contrôle par un pompier de l'installation du défibrillateur a mis en évidence que le défibrillateur, bien qu'installé dans un lieu fermé, est soumis à des écarts de températures importants (hiver-été) ce qui peut endommager les électrodes. La préconisation est d'investir dans un boîtier chauffant/refroidissant afin de maintenir une température constante. Un devis a été demandé.
- ✓ La pompe à chaleur de la mairie a montré des faiblesses. Le technicien qui est venu effectué la réparation a diagnostiqué une défaillance du moteur du ventilateur. Le changement va être effectué ainsi que l'entretien qui n'avait pas été fait depuis l'installation.
- ✓ Nouveau règlement d'attribution des aides aux travaux de rénovation du parc privé. Conformément au programme local de l'habitat la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet octroie une aide financière pour des travaux de rénovation énergétique, de rénovation de logements très dégradés, d'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et la rénovation des logements locatifs conventionnés. Ces primes forfaitaires sont accessibles aux ménages bénéficiaires du Programme d'Intérêt Général Départemental, en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

	Rénovation énergétique	Rénovation d'habitat très dégradé	Adaptation pour le maintien à domicile
Propriétaires occupants	1.000,00€	7.500,00€	1.000,00€

La séance est levée à 23h30.